



Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/SB/DA

DECISION N° 98/262

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit du Comité des Oeuvres Sociales

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 1997 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que le Comité des Oeuvres Sociales a souhaité utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C)

DECIDE

DE signer avec le Comité des Oeuvres Sociales représenté par Madame Françoise GUERRIER la convention afférente à la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) à titre gratuit.

Fait à Yerres, le 26 novembre 1998.

Le Député-Maire


Nicolas DUPONT-AIGNAN

